

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU DIMANCHE 5 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Cinq du mois de Juillet à Quinze heures et onze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 28 juin 2020, et dûment convoqués, se sont réunis au Palais des Sports et de la Culture du Gosier, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marcellin ZAMI, Conseiller municipal le plus âgé, puis du maire, monsieur Cédric CORNET, immédiatement après son élection, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – Marie-Renée ADELAIDE – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. ALBERI Lucas – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

ELECTION DU MAIRE

INCM-2020-1S-DAG-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 à L2122-17 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à la nomination du secrétaire de séance. Il a été proposé de désigner monsieur Lucas ALBERI pour assurer ces fonctions.

Suite à l'appel nominal des membres, monsieur le président a rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il a été procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

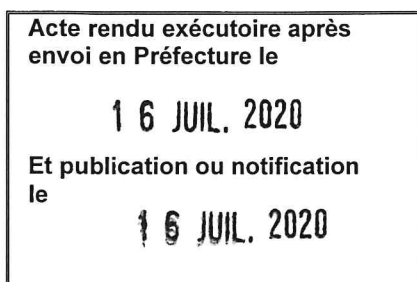
Premier tour du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Zéro (0)
- Nombre de votant : Trente-deux (32)
- Nombre de bulletins : Trente-deux (32)
- Nombre de bulletins blancs : Cinq (5)
- Nombre de bulletins nuls : Zéro (0)
- Suffrages exprimés : Vingt-sept (27)
- **Majorité absolue** : Dix-sept (17)

A obtenu :

- Monsieur Cédric CORNET : Vingt-sept (27) voix.

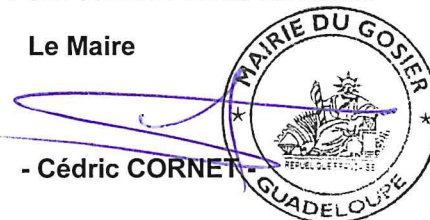
Monsieur Cédric CORNET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.



Fait et délibéré à Gosier, le 5 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Election du maire

Date de transmission de l'acte : 16/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/07/2020

Numéro de l'acte : INCM20201SDAG01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200705-INCM20201SDAG01-DE

Date de décision : 05/07/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif